



N° de résolution  
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais, tenue le 25 juin 2024, au refuge du parc Ducharme à La Bostonnais à 10h45. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse, madame Renée Ouellette, les conseillers et conseillère; François Baugée, Guy Laplante, Clermont Ricard et André Plamondon. Madame Natalie Jalbert agit en tant que secrétaire.

Absence motivée de la conseillère Julie Gauvin.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller François Baugée, appuyé par le conseiller André Plamondon et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'ouvrir la séance extraordinaire, il est 10h50.

**Adoptée**

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Renée Ouellette, mairesse, procède à la lecture de l'ordre du jour ;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADMINISTRATION
  - 3.1. Nomination de deux étudiants
  - 3.2. Proposition de la ville de La Tuque
4. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Clermont Ricard, appuyé par le conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents d'adopter l'ordre du jour.

**Adoptée**



N° de résolution  
ou annotation

**Rés. 2024-06-15**

### **3. ADMINISTRATION**

#### **3.1 Nomination de deux d'étudiants pour la saison estivale**

**Considérant que** la municipalité de La Bostonnais est éligible à une subvention du gouvernement Fédéral pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale;

**Considérant que** la direction générale a publié les postes disponibles au carrefour emploi ainsi qu'au guichet-emploi du gouvernement du Canada;

**Considérant que** la direction générale a reçu plusieurs curriculum vitae ;

**Considérant que** les étudiant ont tous été rencontrés;

**En conséquence,**

**Il est proposé par :** le conseiller André Plamondon

**Appuyé par :** le conseiller François Baugée

**Et résolu à l'unanimité** des membres du Conseil présents de nommer Renaud Beucler et Alexanne Grondin corrdonnateur et coordonnatrice pour le service des loisirs du parc Ducharme à La Bostonnais.

**Adoptée**

**Rés. 2024-06-16**

#### **3.2 Proposition de la ville de La Tuque (nids de poule)**

**Considérant que** le rang Sud-Est à La Bostonnais a besoin de plusieurs réparations majeures;

**Considérant que** la municipalité a reçu une somme de 71 561\$ du PAVL pour l'entretien des routes locales 1 et 2 pour l'année 2022;

**Considérant que** la municipalité a reçu également, une aide financière maximale de 20 000\$ pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité suite à la recommandation de notre députée, Marie-Louise Tardif;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**Considérant que** nous avons eu une proposition de la ville de La Tuque de nous louer leur camion avec benne chauffante au taux de 300.00\$ par jour, deux ouvriers à un taux horaire de 55.13 \$ chacun et l'achat d'asphalte au prix de 300.00 \$ pour chaque poche de 1 tonne d'asphalte couvrant 10' x 10' par 2 pouces d'épaisseur;

**En conséquence,**

**Il est proposé par :** le conseiller André Plamondon

**Appuyé par :** le conseiller François Baugée

**Et résolu** à l'unanimité des membres du Conseil présents, que ce conseil municipal autorise madame Natalie Jalbert, directrice générale à signer cette dépense pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée**

4. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller André Plamondon, appuyé par conseiller Guy Laplante et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents que la séance extraordinaire soit levée à 11h08.

**Adoptée**

  
Natalie Jalbert  
Directrice générale

  
Renée Ouellette  
Mairesse

Je, Renée Ouellette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.



N° de résolution  
ou annotation

